

**Conseil régional du Jura bernois
Conférence des Maires du Jura bernois
Association régionale Jura-Bienne
Association régionale Centre-Jura
Chambre d'économie publique du Jura bernois
Union du Commerce et de l'Industrie du Jura bernois**

Direction de la justice, des affaires
communales et des affaires ecclésiastiques
du canton de Berne
Münstergasse 2
3011 Berne

Jura bernois, le 13 février 2006

**Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale
Prise de position de la cellule de coordination politique régionale du Jura bernois**

Mesdames, Messieurs,

La cellule de coordination politique régionale, qui regroupe les associations politiques et économiques du Jura bernois, vous remercie de votre consultation et vous transmet sa position sur le dossier susmentionné.

Au chapitre des avantages nous apprécions :

- La volonté de trouver des solutions en matière de transports et d'urbanisation sur des espaces cohérents, regroupant régions et agglomérations.
- La prise en compte de la nécessité des collaborations intercantionales.

Au chapitre des inconvénients nous relevons :

- La mise en place de nouvelles collectivités de droit public, impliquant de nombreux changements législatifs et un fonctionnement compliqué et lourd sans garantie de résultats.
- Un échelon étatique hybride (pas un quatrième niveau mais une entité intercommunale avec pleines compétences dans certains domaines).
- La priorité des mesures d'aménagement du territoire sur celles de développement économique.
- Une trop forte incitation à la concentration sur les centres au détriment d'un développement territorial équilibré avec pour conséquences des risques majeurs de désertification des régions rurales.
- De grands changements potentiels alors que le Jura bernois est déjà à la veille de transformations en profondeur de ses institutions rendant ainsi les implications encore plus difficiles à saisir.

Nous vous faisons ci-après part des principales remarques des associations politiques et économiques du Jura bernois pour améliorer le projet en vue d'une concrétisation éventuelle.

Sur la question des périmètres :

Dans un premier temps, nos institutions avaient opté pour un périmètre "Jura bernois" parce que les risques pour notre région sont réels de se voir noyée dans un grand périmètre avec Bienne et le Seeland, avec comme obstacle supplémentaire la forte majorité de la langue allemande.

Nous voulons répéter ici avec force que le Jura bernois est une entité à part entière avec ses particularités propres, reconnues dans la constitution.

Toutefois, après des réflexions approfondies sur ce dossier, **nous sommes finalement favorables à une grande région regroupant le Jura bernois, Bienne et le Seeland pour les questions traitant de transports et d'urbanisation, mais à condition que :**

- **Le bilinguisme de cette conférence soit scrupuleusement reconnu et respecté ;**
- **Des possibilités pour le Jura bernois de s'opposer à une décision soient instaurées (double majorité ou droit de veto) ;**
- **Les attributions de la Conférence régionale soient limitées aux questions de transports et d'urbanisation et que le Jura bernois conserve son indépendance totale de décision pour tous les autres domaines.**

Si les dispositions nécessaires au respect de ces trois conditions ne devaient pas apparaître dans le nouveau projet, alors le Jura bernois se verrait, à regret, obligé d'opter pour un périmètre pour son seul territoire.

Sur la question de l'organisation :

Dans la foulée des rencontres organisées pour traiter de ce projet, nos institutions en sont arrivées à la conclusion qu'il était temps d'engager une réflexion approfondie sur les institutions actuelles et futures du Jura bernois. Il est donc prématuré de vous proposer ici une esquisse de modèle, puisque nos travaux s'étaleront sur plusieurs mois.

A ce sujet, nous relevons cependant que dans le projet de SACR le terme de sous-conférence (Teilregion en allemand) est inapproprié puisqu'il sous-entend une subordination à une grande conférence que le Jura bernois refuse absolument. Nous répétons ici que l'organisation des régions pour les autres domaines que les transports et l'urbanisation ne doit pas être dictée, ni même influencée par les conférences régionales.

Ceci nous amène à conclure par une interrogation plus générale sur l'organisation du Canton et de ses régions. Nous constatons que les directions cantonales produisent quantités de documents et rapports (plan directeur, SACR, stratégie de croissance, stratégie de promotion différenciée de l'espace rural,...) dans lesquels elles dictent les orientations pour les régions, mais sans régler clairement les coordinations entre leurs propres services. Ainsi le projet de SACR mis en consultation implique au niveau cantonal au moins deux directions différentes et trois services pour lesquels on ne nous dit rien sur la façon dont ils seront coordonnés. Nous pensons ainsi que les questions de coordination entre directions cantonales sont prioritaires et doivent être réglées avant de soumettre des projets contraignants aux régions et communes.

Au final, nous rejetons donc le projet tel que proposé parce qu'il présente plus d'inconvénients que d'avantages.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et au suivi que vous lui accorderez, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.